

Numéro 41 - 22 mars 2016

**Résolution du Conseil de sécurité contre
la République populaire démocratique de Corée**
**Les sanctions injustes doivent
être retirées!**



Piquet antiguerre devant les bureaux du ministère coréen des Affaires étrangères,
le 26 février 2016 (SPARK)

**Résolution du Conseil de sécurité contre la République
populaire démocratique de Corée**

- **Les sanctions injustes doivent être retirées!**
- **Exercices militaires provocateurs: les plus grands jamais effectués par les États-Unis et la Corée du Sud**

À titre d'information

- **Résolution 2270 du Conseil de sécurité des Nations unies**

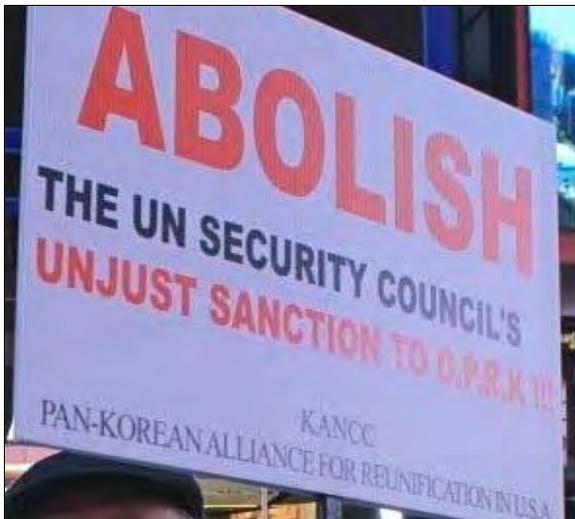
**Résolution du Conseil de sécurité contre la République
populaire démocratique de Corée**

Les sanctions injustes doivent être retirées!

Le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) condamne la résolution 2270 du Conseil de sécurité de l'ONU qui impose de nouvelles sanctions économiques et politiques à la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et demande leur retrait immédiat. La résolution a été adoptée le 2 mars et a été co-parrainée par le Canada et d'autres pays. Elle vise à asphyxier

l'économie de la RPDC, à déstabiliser ce pays souverain et à le forcer à se soumettre au diktat des États-Unis et d'autres grandes puissances.

Le PCC(M-L) appelle tous les Canadiens épris de paix et de justice à porter attention au fait que cette résolution ne peut qu'avoir des conséquences négatives, que ce soit pour les Coréens de la RPDC qui aspirent à vivre en paix et libres d'ingérence étrangère, pour la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et en Asie de l'Est, ou que ce soit pour les peuples du monde y compris les Canadiens. Le Conseil de sécurité est censé garantir la paix et pourtant cette résolution est un acte d'agression contre la RPDC et une preuve de plus que l'ONU est rongée par la crise et qu'il est urgent de renouveler les mécanismes qui doivent mettre en oeuvre les principes d'égalité, de souveraineté et d'indépendance de tous les pays.



Ce sont les États-Unis qui ont préparé la justification de la résolution, comme ils l'ont fait pour les résolutions précédentes du Conseil de sécurité contre la RPDC, les Résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013). La Résolution 2270 a pour but de punir la RPDC pour son test nucléaire souterrain en janvier et pour son lancement du satellite Kwangmyongsong-4, le 7 février, qui a été dépeint à tort et délibérément comme un lancement de missile balistique pour justifier ces sanctions.

Le fait est que les peuples du monde sont très préoccupés par les immenses arsenaux d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massives que possèdent les États-Unis, la Russie, la Chine, la Grande-Bretagne et la France, qui sont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. L'humanité éprise de paix et de justice s'oppose en particulier aux menaces et au chantage nucléaire que font les États-Unis partout dans le monde. C'est ce même pays qui a largué la bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les États-Unis possèdent plus de 2000 armes nucléaires, dont des centaines situées stratégiquement dans le monde pour servir le rêve impérialiste américain de conquête mondiale. Un grand nombre d'entre elles se retrouvent dans les eaux de la Corée, menaçant la RPDC et la Chine. Comment se fait-il que les grandes puissances ne soient pas astreintes aux mêmes standards que la RPDC, un petit pays qui affirme son droit d'exister et prend toutes les mesures qu'il peut pour défendre son indépendance et sa souveraineté ? On voit qu'on a affaire à une politique du deux poids, deux mesures et la désinformation envers la RPDC et d'autres petits pays dans le fait que, le mois dernier, les États-Unis ont effectué deux tests de missiles balistiques et le Japon a lancé un satellite sans que cela ne trouble le moins du monde le Conseil de sécurité.

La désinformation au sujet de la RPDC que font les médias monopolisés et les porte-parole des impérialistes anglo-américains, comme le ministre canadien des Affaires étrangères Stéphane Dion, est si intense qu'on en vient à oublier qu'ils mentionnent jamais les efforts sincères et répétés que la RPDC fait depuis des décennies pour convaincre les États-Unis de signer un traité de paix permanent afin de mettre fin formellement à la Guerre de Corée. Pourquoi est-ce le cas ? Cela ne contribuerait-il pas à apaiser les tensions dans la péninsule coréenne où les États-Unis sont toujours une force d'occupation, avec plus de 25 000 soldats dans la partie sud, des bases militaires, des porte-avions, des avions de chasse et des bombardiers qui sont capables de porter des charges nucléaires, tous braqués contre la RPDC ?

Du 7 mars au 30 avril, les forces militaires des États-Unis et de Corée du Sud tiennent leurs exercices annuels de guerre Key Resolve/Foal Eagle, lesquels dépassent ceux de toutes les années précédentes par leur ampleur. Ils mobilisent plus de 15 000 soldats américains, dont des forces spéciales, soit deux fois plus que par les années précédentes. Plus de 290 000 soldats sud-coréens vont aussi y participer. Ces exercices de guerre annuels comprennent des opérations



massives dans les airs, sur mer et au sol et ont comme objectif avoué de renverser le gouvernement de la RPDC. Ils sont un exemple de la « direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression », le « crime international suprême » selon le droit international. Les efforts de la RPDC pour amener le Conseil de sécurité de l'ONU à intervenir et faire cesser ces actes d'agression contre elle ont été ignorés. Dans ces conditions, que peut-elle faire sinon affirmer son droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre sa souveraineté et son indépendance ?

Le PCC(M-L) lance l'appel aux Canadiens et Canadiennes à se tenir aux côtés du peuple de la RPDC en dénonçant les libéraux de Justin Trudeau pour avoir co-parrainé cette résolution injuste du Conseil de sécurité. Il s'agit là d'un acte d'agression honteux et d'une hystérie anticommuniste que le gouvernement fédéral n'est pas en droit de faire contre un pays membre de l'ONU qui n'a pas attaqué le Canada ou le peuple canadien. Loin de là, c'est le Canada qui doit faire des réparations pour son intervention illégale dans la Guerre de Corée (1950-1953), qui était une guerre civile entre les Coréens au sujet de la réunification de leur pays. Les libéraux de Justin Trudeau doivent renoncer à leur position hostile et agressive envers la RPDC et contribuer à l'avancement de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne en développant des relations diplomatiques et d'autres relations avec la RPDC, un travail qui a d'ailleurs débuté en 2001 mais a été saboté pas la suite par le Canada.

Retirez la Résolution 2270 injuste contre la RPDC !

Retirez toutes les résolutions injustes du Conseil de sécurité de l'ONU contre la RPDC !

Troupes américaines, hors de Corée !

Les États-Unis doivent signer immédiatement un traité de paix avec la RPDC !



Les exercices militaires provocateurs: les plus grands jamais effectués par les États-Unis et la Corée du Sud

Les jeux de guerre Key Resolve/Foal Eagle 2016 ont commencé en Corée du Sud le 7 mars. Key Resolve s'est tenu jusqu'au 18 mars alors que Foal Eagle se poursuit jusqu'au 30 avril. Les exercices militaires mobilisent le nombre record de plus de 290 000 soldats sud-coréens et 17 000 soldats américains simulant des actions agressives contre la République populaire démocratique de Corée (RPDC).

Un responsable haut placé de la défense sud-coréenne a dit au *Korea Herald* en février : « Les opérations de cette année comprendront la récupération d'installations clés qui sont situées

profondément en Corée du Nord jusqu'à proximité de sa frontière Nord. » Il a ajouté que « le scénario va inclure le déploiement des forces des opérations spéciales dans les zones frontalières adjacentes à la Chine et la Russie » et a déclaré que le déploiement d'un grand nombre de soldats est nécessaire à une victoire décisive, ce qui évite l'escalade vers une guerre avec la Chine et la Russie.

Selon le réseau RI, « le nombre de soldats Coréens mobilisés dans les exercices est 1,5 fois plus grand que celui de l'année dernière et le nombre des Marines américains et d'autres forces militaires plus de quatre fois plus grand. Bien que les deux pays aient tenu un grand nombre d'exercices conjoints, ces jeux de guerre sont les plus grands depuis que la formule actuelle, nommée Key Resolve/Foal Eagle, a été adoptée en 2008.

« Traditionnellement, les deux exercices ont simulé une réponse à une invasion et une contre-attaque, Key Resolve principalement par des simulations informatiques et Foal Eagle par des exercices sur le terrain. Cette année, ils ont été mis en oeuvre selon une nouvelle doctrine, appelée OPLAN 5015, en vertu de laquelle les forces conjointes utilisent les avions de supériorité aérienne F-22, des bombardiers stratégiques, des sous-marins nucléaires, des transporteurs amphibies et d'autres moyens d'attaque rapide pour détruire des sites nucléaires potentiels. »



Les jeux de guerre Key Resolve/Foal Eagle font suite à un exercice naval conjoint provocateur tenu par les forces armées des États-Unis et de la Corée du Sud le 4 mars, dont les médias sud-coréens ont dit qu'il était destiné à contrer de « possibles attaques terroristes » de la RPDC. Cet exercice de guerre a été tenu deux jours après qu'une série agressive de sanctions aient été imposées à la RPDC par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Cet exercice de guerre et la couverture médiatique visent à semer la désinformation afin d'isoler la RPDC, de justifier les sanctions et de faire entrave à la paix et à la justice dans la péninsule coréenne. Un article de Xinhua du 4 mars indique :

« L'exercice a simulé une situation où les forces navales de la RPDC s'emparent d'un traversier de passagers sud coréen naviguant entre les îles frontalières dans les eaux occidentales.

« Neuf navires de patrouille, quatre bateaux à grande vitesse, deux hélicoptères et trois unités des forces spéciales antiterroristes ont été mobilisés pour l'exercice.

« Ils se sont entraînés pour s'approcher du vaisseau de la RPDC afin d'en prendre le contrôle et de sauver les personnes interceptées.

« L'exercice s'est tenu dans le contexte de préoccupations croissantes ici au sujet d'attaques surprises de la RPDC après que l'agence d'espionnage de la Corée du Sud ait signalé aux législateurs du parti au pouvoir que le plus haut dirigeant de la RPDC, Kim Jong Un, a récemment ordonné à de hauts représentants de développer la capacité d'attaques terroristes contre la Corée du Sud.

« Les tensions ont augmenté dans la péninsule coréenne lorsque les forces de la RPDC ont lancé 6 missiles à courte portée dans les eaux orientales le 3 mars dans une apparente démonstration de colère face à l'adoption de nouvelles résolutions plus dures contre Pyongyang par le Conseil de sécurité de l'ONU. »

Les faits montrent que la menace contre les navires sud-coréens et leurs passagers ne provient pas de la RPDC, mais de la négligence de la marine sud-coréenne qui a accidentellement coulé son propre navire, le Cheonan en 2010 (et a ensuite tenté d'en jeter le blâme sur la RPDC) et du mépris total pour la vie humaine des opérateurs sud-coréens du traversier Sewol qui a coulé en 2014, entraînant la mort de 304 passagers.

De plus, les États-Unis ont depuis des décennies menacé d'utiliser la force et ont mené toutes les formes d'espionnage, de guerre biologique et de violations de l'espace aérien et des eaux territoriales de la RPDC.

Une fois de plus, on assiste à la plus grande désinformation à l'effet que cet exercice de la doctrine impérialiste américaine de la raison du plus fort, avec son apport massif de troupes et de matériel américains dans la péninsule coréenne, qui s'ajoute à ses forces d'occupations présentes dans le Sud, va finir par amener la paix dans la région.

(Xinhua, RT)



À titre d'information

Résolution 2270 du Conseil de sécurité des Nations unies

Le 2 mars, le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a adopté à l'unanimité la résolution 2270, une cinquième résolution qui cible de façon injustifiée la République populaire démocratique de Corée (RPDC) pour son refus de plier l'échine face au diktat de l'impérialisme américain. Selon le CSNU, il s'agit des sanctions les plus sévères prises contre un pays membre depuis plus de deux décennies. Le CSNU écrit: « La résolution prévoit de nouvelles sanctions sévères dans le but d'empêcher Pyongyang de perfectionner ses programmes d'armes de destruction massive. » Le Conseil de sécurité des Nations Unies est composé de ses membres permanents, soit la Chine, la Russie, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne et de ses membres non-permanents, soit l'Angola, l'Égypte, la Malaisie, l'Ukraine, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal, l'Espagne, le Venezuela et l'Uruguay.

Le CSNU a adopté cette résolution brutale et injustifiable contre la RPDC tout en disant rechercher le bien-être du peuple de la RPDC, la paix dans la péninsule coréenne et un règlement diplomatique et négocié de la question coréenne. Comme pour toutes les résolutions anti-coréennes précédentes, la résolution 2270 est essentiellement l'oeuvre des États-Unis.

Cette résolution du CSNU a une portée plus vaste que les autres résolutions adoptées contre la RPDC. Entre autres choses, elle sanctionne les actions arrogantes de pays membres qui violent la souveraineté de la RPDC et la Charte des Nations unies. Elle appelle les pays membres à « inspecter les cargaisons se trouvant sur leur territoire ou transitant par celui-ci, y compris sur leurs aéroports, leurs ports maritimes et dans leurs zones de libre-échange, en provenance ou à destination de la RPDC ou pour lesquels la République populaire démocratique de Corée ou des

nationaux de ce pays ou des personnes ou entités agissant en leur nom ou sous leurs instructions ». Les pays membres de l'ONU doivent aussi « interdire à tout aéronef de décoller de leur territoire, d'y atterrir ou de le survoler, sauf s'il s'agit d'atterrir aux fins d'inspection, s'ils sont en possession d'informations leur donnant des motifs raisonnables de penser qu'il y a à bord des articles dont la fourniture, la vente, le transfert ou l'exportation sont interdits par les résolutions ».

Aussi si un pays membre « détermine qu'un diplomate, un représentant du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée ou un autre ressortissant de ce pays agissant en qualité d'agent du gouvernement, oeuvre pour le compte ou sous les instructions d'une personne ou d'une entité désignée, ou d'une personne ou d'une entité qui contribue au contournement des sanctions ou à la violation des dispositions des dites résolutions », ce pays membre doit l'expulser de son territoire. La résolution interdit aux pays membres d'échanger des informations ou des technologies avec des Coréens de la RPDC vivant sur leur territoire si celles-ci « contribuent à la prolifération en RPDC d'activités nucléaires névralgiques ou à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires ».

Cette résolution contre la RPDC est beaucoup plus sévère que la précédente et interdit désormais à la RPDC d'exporter « l'or, des minerais titanifères, des minerais vanadifères et des minéraux de terres rares », sous prétexte que ces exportations peuvent augmenter les recettes du pays qui pourraient servir à mettre au point leur « programme d'armes nucléaires ». Même la vente de produits sportifs est visée comme s'il s'agissait d'une source de revenu illicite. Il est aussi interdit pour les pays d'approvisionner la RPDC ou de lui vendre « l'essence avion, le carburéacteur à coupe naphta, le carburéacteur de type kérosène et le propergol à base de kérosène, qu'ils proviennent ou non de leur territoire, vers le territoire de la République populaire démocratique de Corée ».

La résolution étend la portée de certaines sanctions existantes imposées à la RDPC dont l'interdiction de la vente légitime par la RDPC de petites armes et d'autres armes. Elle prescrit de geler les actifs de compagnies étrangères en RPDC ou liées au Parti du Travail de Corée et au « programme d'armes nucléaires » de la RPDC. Des citoyens de la RPDC vivant outremer, par exemple en Iran ou en Syrie, peuvent être expulsés ou soumis à des sanctions sous prétexte qu'ils sont liés aux programmes nucléaires et de missiles balistiques de la RPDC.

Des sanctions sont aussi imposées à la livraison de produits ou aux navires de la RPDC qui sont enregistrés dans d'autres pays ou naviguent battant pavillon de la RPDC.

À la fin de la résolution, il est dit que ces sanctions « n'ont pas comme objectif d'avoir des conséquences humanitaires négatives pour la population civile de la République populaire démocratique de Corée ». La résolution « réaffirme qu'il importe de maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de l'Asie du Nord-Est, et exprime son attachement à un règlement pacifique, diplomatique et politique de la situation, et accueille avec satisfaction les efforts que font les membres du Conseil ainsi que d'autres États pour faciliter un règlement pacifique et global par le dialogue et pour s'abstenir de toute décision susceptible d'aggraver les tensions ».

La résolution 2270 en entier vise précisément à avoir « des conséquences négatives sur la population civile de la RPDC » et aggravera à coup sûr « les tensions dans la péninsule coréenne ». Son objectif premier est d'affaiblir la RPDC, de provoquer un changement de régime dans ce pays et de justifier une plus grande militarisation de la péninsule coréenne.

Alors que les médias monopolisés rapportent que le vote sur la résolution du CSNU a été unanime - 15 contre 0 - la discussion entourant la résolution révèle qu'un certain nombre de pays, en dépit de la forte pression exercée sur eux par les États-Unis, ont exprimé des réticences face à la résolution.

Le représentant égyptien, Amr Addellatif Aboulatta, a parlé de la politique de deux poids deux mesures au sein du CSNU et du traitement de faveur qui est réservé à Israël : « L'Égypte a plus d'une fois dénoncé le recours à la politique des deux poids deux mesures face aux refus de respecter le traité de prolifération nucléaire et de dénucléarisation. Un des pays du Moyen-Orient n'adhère pas à ce traité. Les membres du Conseil de sécurité connaissent bien l'échec lamentable de la Conférence des parties chargées d'examiner le traité de non-prolifération des armes nucléaires à produire un document final dû à la politique de deux poids deux mesures adoptée par certaines parties internationales d'influence. Ni l'Égypte ni aucun pays du Moyen-Orient n'accepteront une telle situation ».

Le délégué malaisien, Ramlan Bin Ibrahim, a déclaré qu'il aurait « préféré avoir le temps d'étudier le texte plutôt que de se trouver devant un 'fait accompli' », ce qui en dit long sur la façon dont la résolution a été adoptée.

Elbo Rosselli, le représentant de l'Uruguay, a dit que les sanctions ne doivent pas nuire à la livraison d'aide humanitaire à la RPDC, une préoccupation qu'ont aussi exprimée les représentants du Sénégal, du Venezuela et de l'Angola.

Le représentant chinois et le représentant russe ont déclaré que ce qui est nécessaire c'est un règlement négocié et pacifique de la crise dans la péninsule coréenne et ils ont demandé que toutes les parties reprennent les pourparlers à six dans le but d'atteindre une résolution pacifique de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Le délégué chinois, Liu Jaiyi, a dit : « En ce moment, toutes les parties concernées doivent éviter des actions qui pourraient aggraver davantage les tensions sur le terrain. La Chine s'oppose au déploiement des missiles antibalistiques du High Altitude Area Defense (THAAD) sur la péninsule coréenne, puisqu'un tel déploiement porte atteinte aux intérêts stratégiques de sécurité de la Chine et d'autres pays de la région, va à l'encontre de l'objectif du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la péninsule et minera considérablement les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution pacifique à la question de la péninsule coréenne. » Les commentaires de Liu visaient spécifiquement les États-Unis qui ont l'intention d'installer leur système de défense THAAD en Corée du Sud, menaçant ainsi directement la Chine et la RPDC.

Suite à l'adoption de la résolution 2270 du CSNU, la RPDC a émis une déclaration condamnant la résolution et réaffirmant qu'elle allait prendre tous les moyens pour affirmer son droit d'être.

(Source : Conseil de sécurité de l'ONU)



Lisez *Le Marxiste-Léniniste*
Site web: www.pccml.ca Courriel: redaction@cpcml.ca